

Lumière(s) Des Nations 1

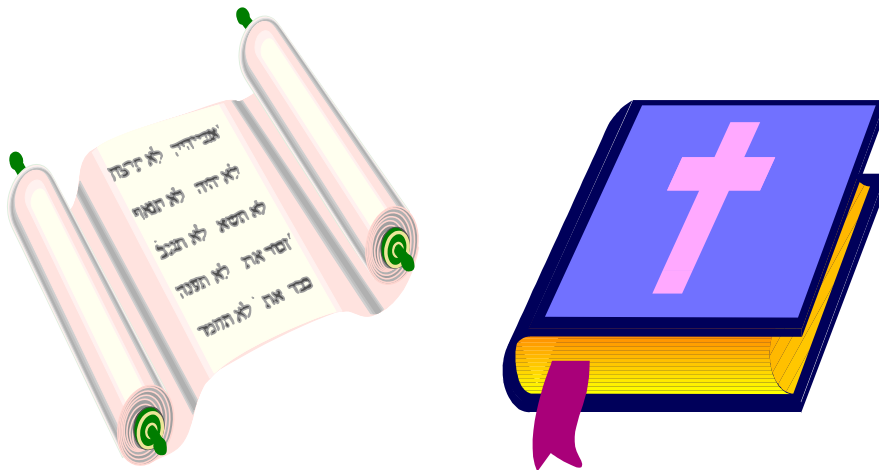
Centre de formation de serviteurs de Dieu pour les pays francophones



Cours N° 22

Comprendre La Parole 4

L'ancienne et la nouvelle alliance



Claude PAYAN



Série : Parole de Dieu
COURS "LUMIERE(S) DES NATIONS"
1^{ère} série

Claude PAYAN



Cours N° 22

Comprendre la Parole 4
L'Ancienne & la Nouvelle Alliance

Lorsque le nouveau converti se plonge dans l'ancien testament, il y trouve toutes sortes de préceptes et a du mal à saisir ce qui est encore « bon » et ce qui ne l'est plus sous la nouvelle alliance.

Le nouveau testament déclare à la fois que :

« *Christ est la fin de la loi pour tous ceux qui croient* » (*Romains 10 : 4*)

Et qu'Il n'est pas venu abolir la loi :

« *Ne croyez pas que je suis venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir mais pour accomplir (parfaire)* » (selon les traductions). (*Matthieu 5 : 17*)

Nous rencontrons deux extrêmes dans les milieux chrétiens. Il y a ceux qui, s'appuyant sur la deuxième déclaration de Jésus, s'efforcent d'appliquer tous les commandements de l'ancienne alliance (certains fixent encore toutes sortes de lois alimentaires dans leurs églises). D'un autre côté, nous trouvons ceux qui déclarent au sujet de tout ce qui concerne l'ancienne alliance que cela était pour avant, et qu'aujourd'hui nous ne sommes plus concernés du tout par la loi puisque Christ est la fin de la loi.

Chacun des versets étant interprété dans un sens extrême on aboutit à une contradiction flagrante. Or, ces deux affirmations de l'Écriture ne sont pas contradictoires, mais COMPLEMENTAIRES. Comment est-ce possible ?

Ce que l'on appelle la « loi » se compose d'un ensemble de principes et commandements contenus plus particulièrement dans les cinq premiers livres de la Bible : Le Pentateuque. Ces commandements ne peuvent être tous pris en un seul bloc au sujet duquel on déclarerait soit qu'il est toujours bon, soit au contraire qu'il est aujourd'hui caduque.

En fait, il faut DISSOCIER les commandements de l'ancienne alliance et les répartir en plusieurs catégories. Ainsi, en fonction de ces catégories, on pourra dire lesquels de ces commandements nous concernent toujours sous la nouvelle alliance et lesquels ne nous concernent plus. Nous allons voir que tout cela est beaucoup plus nuancé qu'on le croit.

Dans la loi, nous devons discerner entre :

Les commandements qui ne changent pas

Car ils sont des fondements inébranlables, existant avant même que vienne la loi. Parmi lesquels :

« *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta pensée ... Tu aimeras ton prochain comme toi même.* » (*Deutéronome 25 : 5, 6*) ; (*Lévitique 19 : 18*)

Jésus montre dans Matthieu 22 l'importance de ces commandements qui n'en forment

qu'un et les reprend tels quels. De ces commandements découle d'ailleurs tout le décalogue :

« Tu n'auras point d'autres dieux ... tu ne prendras point le nom de Dieu en vain ... honore ton père et ta mère ... tu ne tueras point (n'assassineras point) ... tu ne commettras point d'adultère ... tu ne porteras point de faux témoignages ...tu ne convoiteras point ... » Il est évident que ces commandements nous concernent toujours et plus que jamais. Ils sont résumés dans le commandement de l'Amour.

L'apôtre Paul de même fait à plusieurs reprises allusion à des affirmations de la loi pour appuyer ses propos. Par exemple, il dit au sujet de la soumission de la femme : **« Mais qu'elle soit soumise, comme le dit la loi » (1 Corinthiens 14:34)** .

Lorsqu'il aborde le sujet du salaire des serviteurs de Dieu, il se réfère encore à la loi : **« La loi ne dit-elle pas aussi ... car comme il est écrit dans la loi de Moïse, tu ne muselleras point le bœuf quand il foule le grain » (1 Corinthiens 9 : 8, 9)** ou encore lorsqu'il fait allusion à la soumission aux parents : **« C'est le premier commandement avec une promesse. » (Ephésiens 6 : 2)**

Paul montre par là que lorsqu'il dit lui-même, dans l'épître aux Romains, que Christ est la fin de la loi, il ne veut pas dire que Christ met une fin à l'observation de tous les commandements de la loi. Dans la même épître il nous le confirme en disant :

« Annulons-nous donc la loi par la foi ? Au contraire, nous confirmons la loi. » (Romains 3 : 31)

Cela dit, s'il a parlé de la fin de la loi, c'est qu'il doit y avoir une fin quelque part dans cette loi. Nous y arrivons.

Les commandements qui n'étaient qu'une ombre des choses à venir

Il est évident que ces choses étant venues, ces commandements sont bien obligés de changer. Les sacrifices d'expiation, par exemple, qu'il était ordonné aux Hébreux de pratiquer, n'était qu'un pâle reflet de ce qui allait arriver par l'offrande de la vie de Jésus en sacrifice pour les péchés de l'humanité.

La loi elle-même révélait le côté provisoire de ces sacrifices et leur réel accomplissement en la personne du Messie :

« En effet, la loi possède une ombre des biens à venir, et non l'exacte représentation des réalités ; c'est pourquoi elle ne peut jamais, par les sacrifices toujours identiques qu'on présente perpétuellement chaque année, amener à la perfection ceux qui s'approchent ainsi de Dieu ... car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés. » (Hébreux 10 : 1, 3)

Le corps de Christ ayant été offert une fois pour toutes pour nos péchés, il n'y a plus aucune raison pour offrir des sacrifices d'animaux qui n'étaient fait que pour faire PRENDRE CONSCIENCE DU PECHE ET DU BESOIN DE LA PURIFICATION PAR LE SANG.

Les commandements relatifs aux sacrifices prennent donc fin avec la nouvelle alliance, à cause de la venue de Christ QUI LES A ACCOMPLIS. Il ne supprime pas ce côté de la loi mais il lui donne tout son sens !

Le commandement interdisant toute consommation de sang et dont nous avons parlé dans un précédent chapitre, est directement relié lui aussi à ce que nous venons d'exposer. Il a été donné uniquement pour bien marquer l'importance du sang qui purifie, en prévoyance du sang de Christ qui allait être versé. Mais cela ne nous concerne donc plus aujourd'hui.

Ce sujet nous amène donc à parler des différents aliments dont il était prescrit de s'abstenir. Paul nous déclare que :

« Ils étaient (les sacrifices) avec les aliments, les boissons et les diverses ablutions, des ordonnance charnelles imposées seulement jusqu'à une époque de réformation. » (Hébreux 9 : 10)

La question que l'on ne manque pas de se poser est la suivante : Pourquoi donc, s'ils sont

destinés à être supprimés, Dieu a-t-Il donné ces préceptes aux Hébreux ? On comprend en effet pourquoi ne plus pratiquer de sacrifices, mais quel rapport avec les aliments, les ablutions, etc. ?

Nous devons réaliser que les Hébreux n'avaient pas le Saint-Esprit, comme nous l'avons aujourd'hui, pour affiner leur conscience du péché et de la justice. Dieu a choisi des moyens charnels comme les qualifie Paul, pour imprimer en eux la notion du péché, de la purification, de la sainteté, etc.

En parallèle à ces réalités, le Seigneur utilisait également ces commandements dans le contexte de la vie des Hébreux comme règles d'hygiène, ainsi celui qui obéissait remplissait deux conditions à la fois.

Il prenait conscience des choses de Dieu et observait des règles d'hygiène de grande importance dans ces pays chauds (où l'on vivait au départ sous la tente).

Aujourd'hui l'Esprit Saint réside en chacun des enfants de Dieu, ce qui implique que ce qui était à cette époque extérieur en tant que signe est désormais imprimé à l'intérieur en tant que réalité (Hébreux. 8 : 10).

Qu'avons-nous donc besoin, dès lors, de garder les signes extérieurs ? C'est pourquoi Paul, né Juif et élevé dans la loi, dira maintenant :

« Mangez de tout ce qui se trouve au marché sans vous enquêter de rien motif de conscience, car la terre et tout ce qu'elle renferme est au Seigneur. Si un non-croyant vous invite et que vous vouliez aller, mangez de tout ce que l'on vous présentera » (1 Corinthiens 10 : 25 à 27).

La circoncision avait pour objet de montrer elle aussi que le cœur devait être circonscrit. L'Esprit de Dieu aujourd'hui en nous, a circonscrit nos cœurs (Romains 2 : 25 à 29). Nous n'avons donc plus besoin d'une circoncision extérieure :

« Quelqu'un a été appelé incirconcis, qu'il ne se fasse pas circoncire. La circoncision n'est rien » (1 Corinthiens 7 : 18, 19).

Le principe de la circoncision n'est pas aboli sous la nouvelle alliance, il est accompli. Il est présent plus que jamais. Il demeure, mais à sa vraie place : **Dans le cœur**.

Il en est de même pour le sabbat. Quel était son but premier ? Montrer qu'au moins une journée entière par semaine l'homme devait être totalement consacré à son Dieu. Sous la nouvelle alliance, n'est-ce pas tous les jours que nous devons être consacrés à Dieu ? Le principe du sabbat n'est pas, là non plus, annulé.

Aujourd'hui, c'est sabbat chaque jour ! C'est chaque jour que nous devons donner du temps à Dieu !

Dans Romains chapitre 14 au verset 5, Paul montre qu'il n'y a plus de loi absolue désormais concernant l'observation d'un jour particulier :

« Tel fait une distinction entre les jours ; tel autre les estime tous égaux, que chacun ait en son esprit une pleine conviction ».

Comme nous le voyons dans l'épisode de la vision de Pierre à Joppé, ce que Dieu déclare impur dans un certain contexte, Il le déclare pur dans un autre. (Actes 10 : 14, 15).

Afin de faire comprendre ses voies aux Hébreux, Dieu a déclaré momentanément impures certaines choses. Avec la venue de Christ, la révélation du Père et la profondeur de ses voies sont données, dès lors ces choses n'ont plus besoin d'être déclarées impures.

Paul explique au sujet des aliments :

« Je sais et je suis persuadé par le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi, et qu'une chose n'est impure que pour celui qui la croit impure. » (Romains 14 : 14)

En admettant qu'il y ait eu parmi les choses déclarées impures des viandes plus grasses et plus toxiques que d'autres, ce qui est le cas le problème pour les Hébreux, n'aurait pas été leur consommation mais leur abus. Sous la nouvelle alliance, l'abus (qui signifie intempérance) est, de toute façon, considéré comme un péché. (Galates 5 : 21) .

Citons encore en résumé le passage de Colossiens :

« Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une

fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats ; c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ. » (Colossiens 2 : 16, 17).

Sous la nouvelle alliance, plusieurs choses prennent fin tout au moins sous leur forme ancienne. Cependant le principe de base de ces choses n'en est pas, pour autant, annulé.

Le temple est venu en nous, nous n'avons donc désormais plus besoin du « temple extérieur » car il est fait de pierres. L'existence du temple est plus que jamais réelle, c'est sa forme qui a changé.

Les commandements donnés à cause de la faiblesse des hommes

Si nous trouvons dans la loi des commandements qui n'étaient qu'une ombre des choses à venir, nous en trouvons d'autres que Dieu donna au peuple à cause de la faiblesse de sa chair.

Nous avons déjà vu que sous l'ancienne alliance il était permis de répudier sa femme, mais que tout en permettant cela, le Seigneur déclarait avoir en horreur une telle manière d'agir. Jésus précisa la raison pour laquelle Dieu avait rendu cela possible.

Lorsque les pharisiens lui demandèrent pourquoi Moïse avait prescrit de donner à la femme une lettre de divorce et de la répudier, Il leur répondit que c'était à cause de la dureté de leur cœur. Mais...

« Au commencement, il n'en était pas ainsi. » (Matthieu 19 : 8)

Nous constatons également tout au long de l'ancien testament que les hommes prenaient souvent plusieurs femmes. Dieu tolère, permet provisoirement cet état de choses. Sous la nouvelle alliance il n'est pas question de chercher à avoir plusieurs femmes. Dieu n'a pas créé plusieurs femmes pour Adam.

Mais Il a composé plus tard avec la faiblesse de la chair des hommes de l'époque. Il avait « descendu la barre » pour ces hommes et ces femmes qui n'avaient pas le Saint-Esprit, comme nous l'avons aujourd'hui. Le Seigneur a toujours su s'adapter.

Nous avons affaire avec la chair en tant que chrétiens, c'est vrai, mais ce n'est rien à côté des Hébreux, car nous avons le Saint-Esprit résidant en chacun de nous, ainsi que la puissance du nom et du sang de Jésus qu'eux n'avaient pas. C'est pourquoi il nous est demandé plus sous la nouvelle alliance.

Les commandements qui vont plus loin sous la nouvelle alliance

La loi parlait de l'amour du prochain, Jésus nous montre que Dieu désire que nous allions jusqu'à aimer nos ennemis. Faisant allusion au commentaire des pharisiens qui avaient ajouté à tort : « ***Et tu haïras ton ennemi*** », Jésus précise :

« Moi, je vous dis, aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent ... » (Lévitique 19 : 18) ; (Matthieu 5 : 44).

On a tendance à penser que Jésus fait allusion ici uniquement à la loi et qu'Il la change. Ce n'est pas le cas. Il cite le commentaire des pharisiens de la loi et Il montre qu'Il ne conçoit pas l'interprétation de ce passage de cette façon et donne son commentaire à lui.

Il veut que nous comprenions que si la loi qui est une base, un tremplin pour les choses à venir, nous enjoignait d'aimer notre prochain, ce ne peut être en sous-entendant de haïr nos ennemis. Au contraire, elle doit nous entraîner plus loin et nous amener à les aimer.

Les pharisiens, au lieu d'utiliser la loi pour aller de l'avant, l'utilisaient pour repartir en arrière. Or sous la nouvelle alliance nous sommes propulsés en avant et pouvons, de ce fait, aimer même nos ennemis.

Rien n'est aboli sous la nouvelle alliance si ce ne sont des formes passagères, et plus est demandé. Dans l'ancien testament, nous voyons certains dons de l'Esprit en action chez une « élite » : Ce sont les prophètes. Sous la nouvelle alliance nous sommes tous appelés à parler en langues, à prophétiser, à être utilisés pour la manifestation des dons de l'Esprit (même si tous ne

sont pas appelés à exercer des ministères apostoliques) (1 Corinthiens 12 : 7 ; 14 : 5, 31)

La nouvelle alliance va PLUS LOIN !

Ses dispensations sont plus vastes, ses exigences sont plus grandes, etc.

Christ n'a nullement aboli la loi, Il l'a accomplie, parfaite, développée, c'est différent. Il est la fin des choses établies temporairement, la fin des formes anciennes qui n'ont plus de raison d'être. La loi elle-même avait annoncé sa propre métamorphose lors de la venue du Messie :

« Voici. Les jours viennent, dit le Seigneur où je ferai avec la maison d'Israël et de Juda une alliance nouvelle, non comme l'alliance que j'ai traitée avec leurs pères le jour où je les ai saisis par la main ... » (Hébreux 8 : 8, 9).